

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : SPINALIEN
E-MAIL : tony.manrique@wanadoo.fr
TÉLÉPHONE : 06.08.66.34.61
ORGANISATEUR TECHNIQUE : MANRIQUE TONY

N° D'ÉPREUVE FFM : 296
DATE : 23/06/2024
LIEU : EPINAL

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	SALM OLIVIER	Licence : 11790 0
Président du Jury ou Arbitre*	GOUX JEAN NOEL	Licence : 205464
Membre du Jury	AMET FRANCOIS	Licence : 002180
Membre du Jury	DENIS PHILIPPE	Licence : 338948
Commissaire technique responsable	THIEBLEMONT GERARD	Licence : 164059
Responsable du chronométrage	CASSIN CHLOE	Licence : 266214

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat 65CC	7	11	65CC 2T	25€
Championnat 85cc Espoirs	12	15	85cc 2T 150CC 4T	25€
LIGUE 125	13	X	125CC	45€
LIGUE 250/450	13*/15*	X	125CC 2T à 450CC 4T	45€ 13ans=125cc 2T 15ans>125cc 2T
TROPHEE 250	15	X	>144CC 2T jusqu'à 250cc 2T/4T	45€
TROPHEE 450	15	X	250CC/ 300CC 2T- 350/450 4T	45€
VETERANS	40	X	125CC 2T à 450CC 4T	45 €
FEMININES	13	X	125CC 2T à 450CC 4T	45€
Motos Anciennes	13*/15*	X	125cc 2T à 450cc	45€ 13*/15* 13ans=125cc 2T 15ans>125cc 2T

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **CLAIRE VELY-POUTOT**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche **CHG EPINAL**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **10mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **FORT DE LA VOIVRE**

Adresse **route de Rambervillers 88000 JEUXEY**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1765m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **36m**

Longueur de la ligne droite de départ **100m**

Nombre d'OCP* **17**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **X**

En manche : **X**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **20/01/2024**



[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE: **17.05.2024**

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports
16, rue Jean Moulin
54510 COMBLAIN
Tél : 03 83 18 87 68
Fax : 03 83 18 87 69

P.O. Costitch Michel

VISA DE LA FFM

DATE: **22/05/2024**

NUMÉRO: **24/0554**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

[Signature]